

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS – FT

DECISION N° D-2025-011

**PORTANT SUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE
LOCAUX POUR LE PERSONNEL DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

VU la délibération n° 2501B du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération du 19 mai 2025,

VU l'article L2125-1 2^e du Code de la commande publique ;

VU les articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la commande publique ;

VU les articles R2162-16 et R2162-17 du Code de la commande publique ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2025 ;

VU le procès-verbal du jury de Concours d'architecture tenu le 16 septembre 2025 relatif au projet de construction de nouveaux locaux pour le personnel du Parc Zoologique et Botanique ;

Décide :

Article 1^{er} : Au vu des critères figurant à l'avis d'appel public à la concurrence du 26 juin 2025 et de l'avis du jury en date du 16 septembre 2025, la liste des candidats admis à concourir, désignés par le nom du cabinet d'architecture mandataire du groupement et le numéro d'équipe par ordre d'arrivée des plis est la suivante :

- Formats Urbains (5)
- MSA Architectes (12)
- SONAR ARCHITECTES (17)

Aux motifs que :

Ces 3 groupements présentent une équipe complète et cohérente. Ils disposent de solides capacités, tant en termes humains et matériels que financiers, leur permettant de porter le projet. Leurs références sont particulièrement pertinentes et en adéquation avec les attentes du programme.

Article 2 : Il est demandé à ces candidats de remettre une esquisse pour la phase suivante selon les modalités définies au règlement de concours.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, insérée au registre des délibérations et transmis au contrôle de légalité. Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. Pierre LOGEL, Président du jury de concours
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Sausheim, le 16 septembre 2025

Le Président



A handwritten signature consisting of several loops and strokes, appearing to read "FJ". Below the signature, the name "Fabian Jordan" is printed in a standard font.

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)